

Activités de kayak pour les élèves de la 9° à la 12° année Seul le kayak en eau calme est permis. LE KAYAK EN EAU VIVE EST INTERDIT AUX ÉLÈVES DE TOUTES LES ANNÉES SCOLAIRES.

### Normes générales

- Les activités de kayak en eau calme sont suggérées pour les élèves de la 9<sup>e</sup> à la 12<sup>e</sup> année sous forme d'excursions de un ou de plusieurs jours.
- Toutes les activités en kayak doivent être organisées dans un plan d'eau de classe 1 ou 2, selon les lignes directrices de la Sea Kayak Guides Alliance of B.C. (SKGABC).
- Une liste des dangers comprenant une évaluation des risques et des mesures d'atténuation doit être dressée pour toute excursion en kayak avec nuitées et doit être révisée tous les trois ans.
- Toute la documentation concernant l'évaluation des plans d'eau de chaque région où une excursion en kayak est prévue doit être accessible.
- Les responsables doivent tenir un registre quotidien et une évaluation de l'excursion.
- Les responsables doivent connaître le protocole de secourisme en milieu sauvage concernant le méthanol afin de pouvoir administrer un traitement en cas d'ingestion.
- On peut envisager de faire appel à un prestataire de services commerciaux pour diriger les excursions en kayak en eau libre.

# Équipement

- Utilisation d'une remorque
  - Les kayaks à transporter doivent être bien arrimés afin de limiter les mouvements de côté et vers l'avant pour éviter de les endommager.
  - La vitesse à laquelle on tire la remorque doit faire l'objet d'une attention constante pour des raisons de sécurité, en particulier sur les routes raboteuses comme la route Canol Sud, la route d'Atlin et le chemin de la rivière Takhini.
- Lorsqu'ils sont sur l'eau, tous les participants doivent porter une veste de flottaison individuelle (VFI) approuvée par le gouvernement fédéral correctement ajustée, munie d'un sifflet. Seules les VFI de couleur rouge, orange ou jaune sont permises.
- Les responsables doivent avoir un téléphone satellite placé dans un étui étanche ainsi que les numéros de téléphone d'urgence appropriés.

Page 1 sur 4

Annexe 19 – Politique relative aux sorties scolaires axées sur l'apprentissage expérientiel 1525-00





- Toutes les personnes responsables doivent apporter une trousse de survie individuelle contenant des allumettes ou un briquet imperméable et un allume-feu.
- Chaque kayak doit être équipé d'une ligne d'attrape de 15 mètres, d'une pompe à main dans chaque compartiment, d'une lampe de poche imperméable, de jupettes et de lignes de vie.
- Chaque responsable doit avoir un ballon de pagaie.
- Chaque groupe de trois kayaks biplaces doit avoir une pagaie de rechange.
- Chaque personne doit avoir une bouteille d'eau pleine, des couches de vêtements appropriées qui conservent la chaleur et sont à l'épreuve du vent, un chapeau pour se protéger du soleil, une tuque, des gants, un écran solaire et des lunettes de soleil. Des vêtements imperméables additionnels sont aussi nécessaires.
- Le port de chaussures est obligatoire en tout temps.

#### **Instructions**

#### Séances de sensibilisation en piscine

- Natation, nage sur place, position caucus, dessalage avec ou sans jupette.
- Chaque excursion doit prévoir un plan d'urgence en cas de mauvais temps, de problèmes de comportement et d'évacuation pour des raisons médicales.
- Les activités doivent être appropriées à l'année scolaire et au niveau de compétences des participants.
- Il convient de consulter le processus d'approbation énoncé dans la <u>Politique relative aux</u> sorties scolaires axées sur l'apprentissage expérientiel.
- Les élèves doivent démontrer la maîtrise des compétences suivantes (en portant des vêtements et une VFI) :
  - o nager sans s'arrêter sur une distance de 25 mètres;
  - o nager sur place pendant 3 minutes;
  - effectuer un dessalage;
  - o pagayer avec et sans jupette.





Avant de prendre place dans un kayak et d'être sur l'eau, les élèves doivent démontrer les acquis suivants :

- histoire du kayak, sécurité de base en kayak, conception d'un kayak et terminologie;
- choix et utilisation appropriée de l'équipement, réglages des cale-pieds et du siège pour un ajustement précis;
- signes d'hypothermie, d'hyperthermie et d'hyponatrémie;
- vêtements indiqués pour les conditions météorologiques;
- signaux et procédures d'urgence.

Avant une excursion en kayak, les élèves doivent suivre une instruction en eaux calmes traitant des sujets suivants :

- la position assise dans l'habitacle;
- le choix et l'utilisation d'une pagaie;
- l'embarquement à partir d'un ponton, de la rive et de la rive en présence de vagues, et la sortie;
- la stabilité de base pour les kayaks biplaces;
- l'appui en suspension et l'appui en poussée;
- les manœuvres de virage;
- la propulsion et la rétropulsion.

#### **Supervision**

- Pour toutes les activités de kayak, le rapport responsable-élèves doit être de 1 pour 6. Au moins 2 personnes responsables doivent être présentes et au moins 3 pour les excursions.
- Tous les participants doivent remplir un formulaire médical (annexe 6).
- Un certificat de secourisme valide est requis et, le cas échéant, un certificat de secourisme en milieu sauvage est également nécessaire.

#### Excursions en kayak

- Une personne responsable doit avoir suivi un cours d'instructeur de kayak reconnu (ou l'équivalent).
- Les élèves doivent prendre place dans des kayaks biplaces.

Page 3 sur 4

Annexe 19 – Politique relative aux sorties scolaires axées sur l'apprentissage expérientiel 1525-00





- Les responsables doivent prendre place dans des kayaks monoplaces.
- Les participants doivent avoir une assurance médicale.
- Les responsables doivent avoir un système de communication.

#### Excursions de un ou de plusieurs jours

- Les excursions sur l'océan (ex. Haines en Alaska) ou sur un grand lac (ex. lacs Atlin, Laberge, Tagish, Bennett, Marsh, Aishihik, Sekulmun, Ethel ou Kluane) doivent être évaluées par le Comité d'examen des lieux avant leur approbation.
- Il faut consulter le système de classification des plans d'eau en océan établi par la SKGABC.
- Il convient de respecter le nombre de personnes responsables minimal reconnu par la SKGABC, l'Association of Canadian Sea Kayak Guides ou la Canadian Federation of Ocean Kayak Educators (ou un organisme équivalent).
- Une personne responsable qui connaît bien le lieu de l'excursion et d'autres personnes responsables doivent se trouver à la tête, à la queue et aux côtés des groupes.
- Il convient de s'assurer que les embarcations des personnes responsables ne sont pas trop éloignées l'une de l'autre de sorte à faciliter la communication vocale.
- Il est interdit de faire du kayak la nuit, à l'aube et au crépuscule, sauf en cas d'évacuation d'urgence.

